

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	
Arrondissement de BOULOGNE SUR MER	
Canton d'OUTREAU	
Commune d'Hesdin l'Abbé	
	Objet de la Délibération :
	Dénomination et numérotation nouvelle résidence
	Séance du 27 Septembre 2022

Date de la convocation : 22/09/2022	Nombre de conseillers en exercice : 19	Quorum : 10
Date d'affichage : 28/09/2022	Présents : 16	Représentés : 0
		Votants : 16

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-sept septembre à 20 Heures, le conseil municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BENTZ, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice à l'exception de Mmes Clémence Hamelle et Michelle Vache, absentes excusées, M. Jean-François Desoomer, absent excusé

Secrétaire de séance : Bruno MALLEVAEY

Texte de la délibération

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Suite à la construction d'une nouvelle résidence sur la Commune dont l'accès donne dans la rue du Château, il convient d'attribuer une dénomination et une numérotation de cette dernière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- De valider le nom « Résidence du Château » pour la dénomination de la nouvelle voie
- De numérotter les 39 habitations de la nouvelle Résidence (voir plan en annexe)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

#signature#